

DELIBERATION N° 78-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation n° 03A qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 26 mars 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre
SIAUD Alain	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
KRAMARCZEWSKI Bruno	DECHAUX Marie-Claire	BALME Eric
BONOMI Jean-Pierre	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain
MULYK Fabien	TRAPANI Mary	GRAND Florence
MAUROY Claude	GIACOMETTI Geneviève	BATTISTEL Marie-Noëlle
CORNU Liliane	PONTIER Joël	LE TRAOU Dominique
FAURE Philippe	LUC Alain	PONCET Denis
CHATTARD Arnaud	JOUBERT Thierry	BALMET Lucie
BRUGNERA Jean-Michel	CHAUD Frédéric	BUCH Emile
ROBERT Philippe	GRIET Bernard	MAUGIRON Frédéric
MASLO Raymond	SAURAT Coraline	MAUGIRON Gilbert
ROSSI Angélique	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
CHANTRE Carine	TOSCAN Michel	ROUSSET Alain
BONNIER Eric	TURC Sylvain	MORA Serge
BARI Nadine	STUTZ Anne	

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), GONNORD Franck (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à BARI Nadine), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), SERRE Emmanuel (pouvoir à LE TRAOU Dominique), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : STRATEGIE LOCALE AGRICOLE DU SUD-ISERE : CONVENTION DE PARTENARIAT

Depuis 2017, dans le cadre du lancement des appels à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatifs à la mesure 16-72 du Programme Développement rural régional (« Stratégie locale de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole, forestier et naturel »), les partenaires ci-dessous ont décidé de s'investir ensemble sur la thématique « foncier » peu traitée localement, sous le pilotage du Département.

La première stratégie foncière agricole et forestière en Sud Isère a ainsi été menée, permettant d'initier un travail collaboratif autour d'enjeux communs. Ce partenariat, animé et porté par le Département de l'Isère, comprenait tous les acteurs locaux travaillant sur l'agriculture et la forêt (collectivités, institutionnels, associations...).

Dans la continuité d'un partenariat riche de retours d'expériences et fruit d'ur territoires du Sud Isère, une nouvelle convention donne l'opportunité aux collectivités de la Matheysine et du Trièves d'animer conjointement une stratégie adaptée aux enjeux agricoles.

Ainsi, les partenaires souhaitent mettre en œuvre :

- Une stratégie locale de développement agricole
- Des projets de développement qui concourent à dynamiser, protéger et mettre en valeur l'activité agricole avec ses différentes composantes

Les enjeux principaux sont de :

- Favoriser une dynamique de transmission et d'installation favorable au maintien d'une agriculture diversifiée et pérenne,
- Engager l'agriculture vers des approches plus durables, prenant en compte les évolutions climatiques, financières et sociétales actuelles,
- Favoriser les liens entre agriculteurs,
- Favoriser la reterritorialisation de l'alimentation (volet agriculteurs et volet consommateurs et habitants),
- Préserver et valoriser le foncier agricole.

Chacune pour leur territoire de compétence, les Communautés de Communes de la Matheysine et du Trièves :

- Assurent le pilotage du partenariat (animation des COPIL, COTECH, ...),
- Sont co-actrices de la démarche, force de propositions concernant le territoire,
- Participent à la mise en œuvre des projets, peuvent les porter directement, le cas échéant,
- Favorisent le lien avec d'autres programmes territoriaux et politiques contractuelles (ex : PAT, PaiT, Plan Pastoral Territorial, stratégie forestière, ...).

Les signataires de la convention sont :

- La Communauté de Communes de la Matheysine,
- La Communauté de Communes du Trièves,
- Le Département de l'Isère,
- L'association agricole SITADEL,
- La Chambre d'agriculture de l'Isère,
- L'association ADDEAR.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par tous les partenaires. Elle est conclue pour une durée ferme allant jusqu'au 31 décembre 2027. Elle peut être reconduite à la demande des partenaires. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat définissant les obligations de chaque partie ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention, tous les documents relatifs à cette décision, notamment les avenants d'actualisation.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 4 avril 2024.

La Présidente,
Coraline SAURAT

